

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 2 MARS 1854.)

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS,

POUR L'EXERCICE 1855.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements de l'exercice 1855 s'élève, comme celui de 1854, à 2,048,000 francs.

Les crédits qu'il renferme ne peuvent, sous aucun rapport, être assimilés aux crédits compris dans les autres Budgets de l'État. Ceux-ci sont affectés à des dépenses réelles; ceux-là au contraire sont, en général, destinés à pourvoir, soit au remboursement de droits et revenus qui sont entrés abusivement dans les caisses publiques, soit à la régularisation de cotes de contributions reconnues irreceuvables, bien qu'elles soient comprises dans les rôles de perception et portées, mais fictivement, en recette dans les comptes.

Ces crédits ne sont donc réclamés que pour satisfaire aux règles d'une bonne comptabilité, règles qui ne permettent pas de procéder par voie de déduction.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de *deux millions quarante-huit mille francs* (2,048,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 27 février 1854.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	NON-VALEURS.			
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière.	310,000	"	848,000
2	— — — personnelle	400,000	"	
3	— sur le droit de patente	80,000	"	
4	— sur les redevances des mines	18,000	"	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques	15,000	"	
6	— — — des tabacs.	15,000	"	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	
	CHAPITRE II.			
	REMBOURSEMENTS.			
8	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement.	28,000	1,200,000
9		Remboursements de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie . .	1,000	
10		Remboursement du paëge sur l'Escaut.	800,000	
11	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000	
12		Treſor public. — Remboursements divers	1,000	
13	Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers. . .	110,000	"	
14	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	
	TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.	2,048,000	"	2,048,000

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
de ce jour.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE PREMIER.		
NON-VALEURS.		
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	
2	— — — — — personnelle	
3	— — — — — sur le droit de patente	
4	— — — — — sur les redevances des mines	
5	— — — — — sur le droit de débit des boissons alcooliques.	
6	— — — — — des tabacs	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
REMBOURSEMENTS.		
8	Contributions directes, douanes et accises. {	Restitutions de droits perçus abusivement
9		Remboursements de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie
10		Remboursement du péage sur l'Escaut
11	Enregistrement et domaines. {	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers
12	Trésor public. — Remboursements divers	
13	Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	
14	Déficit des comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
Récapitulation.		
CHAPITRE I. Non-Valeurs		
— II. Remboursements.		
TOTAUX. fr.		

ET DES REMBOURSEMENTS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
510,000	»	510,000	510,000	»	»	
400,000	»	400,000	400,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
848,000	»	848,000	848,000	»	»	
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
800,000	»	800,000	800,000	»	»	
250,000	»	250,000	250,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
110,000	»	110,000	110,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
1,200,000	»	1,200,000	1,200,000	»	»	
848,000	»	848,000	848,000	»	»	
1,200,000	»	1,200,000	1,200,000	»	»	
2,048,000	»	2,048,000	2,048,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.						